

Mercredi 31 juillet 2024

A l'issue d'une série de votations citoyennes, le périmètre du stationnement payant s'élargit

Dans tous les quartiers de Rouen, l'espace public, dont chacun sait qu'il est par nature limité, est encombré par les véhicules venus de l'extérieur. Il est nécessaire de mettre en place une politique de stationnement pour fixer les règles d'organisation de l'espace public. De nombreuses rues sont en effet impactées par le phénomène « des voitures ventouses ou tampons » et les riverains trouvent difficilement à se garer. La seule méthode possible est d'instaurer une tarification de stationnement qui distingue les utilisateurs occasionnels et ceux qui habitent la ville, pour lesquels un tarif résident est proposé. La ville de Rouen a concerté sur l'extension du stationnement payant et résidentiel dans plusieurs secteurs de la commune, du 1er septembre 2023 au 29 février 2024. Chaque habitant concerné a reçu un courrier de la Ville lui proposant un vote en ligne personnalisé. Cette phase de concertation est aujourd'hui terminée.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Kader CHEKHEMANI, Adjoint au maire en charge du stationnement et de la tranquillité publique, Frédéric MARCHAND, Adjoint au Maire en charge de la Rive gauche et de l'île Lacroix, Nicolas ZUILI, Adjoint au Maire en charge de la Rive droite, Mamadou DIALLO, Conseiller municipal délégué en charge de la rive gauche, Stéphane MARTOT, Conseiller municipal délégué en charge des quartiers Est et Valentin RASSE-LAMBRECQ, Conseiller municipal délégué en charge des quartiers Ouest : « *Fidèle à notre démarche de participation citoyenne, nous avons organisé une longue concertation citoyenne sur le stationnement, sujet de préoccupation majeure au quotidien. Réunions d'information dans chaque rue, courrier personnalisé auprès de 7000 Rouennaises et Rouennais, vote en ligne... Une large majorité d'habitants s'est exprimée contre l'extension du stationnement payant à leur rue. Dans plusieurs rues, une majorité s'est en revanche exprimée favorablement. Nous mettrons donc en œuvre leur choix, au 1^{er} janvier 2025. La démocratie locale en actes !* »

La Ville de Rouen a mené une concertation auprès des Rouennaises et Rouennais de certains quartiers pour connaître leur avis sur l'extension du stationnement payant et l'instauration du stationnement résidentiel. Les habitants concernés ont reçu un courrier personnel, les conviant à une réunion d'information et leur proposant de voter en ligne.

Au total, plus de 7000 courriers ont été ainsi distribués. 1273 Rouennaises et Rouennais ont voté (17,76%). 907 ont voté contre (71,25%) et 366 ont voté pour (28,75%).



Dans le détail, plusieurs secteurs ont exprimé un vote favorable majoritaire :

- Sur le secteur centre-ville rive gauche : rue des Docks, rue Pierre Chirol ; rue Michel Corette ; rue Albert Sorel.
- Sur le secteur Ouest : rue de la Cavée Saint-Gervais, rue Tabouret ; rue Crevier (portion rue d'Herbouville/rue Tabouret), rue Ducastel, rue Roulland Leroux
- Sur le secteur centre-ville : rue des Marronniers (entre le boulevard de Verdun et la rue Jouvenet), pourtour de la place du Boulingrin

La mise en œuvre du stationnement payant sera effectif dans ces rues à compter du 1^{er} janvier 2025.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53